



LOI N° 2021/012 DU 09 JUIL 2021

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER LE
TRAITE PORTANT CREATION DE L'AGENCE AFRICAINE DU
MEDICAMENT, ADOPTE LE 11 FEVRIER 2019 A ADDIS-ABEBA
(ETHIOPIE)**

***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier le Traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 09 JUIL 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

